Décision 23-D-03 du 20 mars 2023

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la sécurisation des débits de tabac dans les régions Hauts-de-France et Île-de-France

Posted on: 20 mars 2023 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Résumé

Aux termes de la pre sente de cision, l'Autorite de la concurrence inflige conjointement et solidairement une sanction pe cuniaire de 25 000 euros a la socie te Groupe Save ainsi qu'a sa socie te me re, la socie te Age Invest, pour avoir mis en œuvre une pratique concerte e ayant pour objet de fausser la concurrence, prohibe e par l'article L. 420-1 du code de commerce.

La de cision rendue fait suite a une enque te re alise e par la Brigade interre gionale d'enque te de concurrence des Hauts-de-France dans le secteur de la se curisation des de bits de tabac dans les re gions Hauts-de-France et I le-de-France et a un refus de transaction de la part de la socie te Groupe Save ayant entrai ne la saisine de l'Autorite .

La re glementation relative a l'aide a la se curisation des de bits de tabac subordonnait, a la date des pratiques, le be ne fice de l'aide a une mise en concurrence des entreprises spe cialise es dans la se curisation de ces e tablissements.

Dans ce cadre, la socie te Groupe Save a e tabli des devis de couverture ayant be ne ficie a d'autres entreprises ou, dans certains cas, be ne ficie elle-me me

de tels devis, a la suite de concertations avec plusieurs autres entreprises entre le 18 fe vrier 2015 et le 28 novembre 2017.

L'ensemble de ces dossiers de demande de subvention repre sente un chiffre d'affaires facture cumule de l'ordre de 205 000 euros.

Faussant par cette pratique le processus de mise en concurrence exige par la re glementation alors applicable, la socie te Groupe Save a, non seulement, enfreint les dispositions de l'article L. 420-1 du code de commerce, mais e galement concouru a une mauvaise utilisation des fonds publics.

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de la relance
Dispositif(s)	Pratique établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Groupe Save, Age Invest

Lire

Le texte intégral
427.65 Ko